

Définition

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **67 (1928)**

Heft 4

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-221623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de notre gaillard une énorme rose en chiffon qui se détachait sur des feuilles resplendissantes comme de l'or.

Bien qu'affamé d'aventures, Giclette ne saurait concevoir la vie en dehors du beau Pays de Vaud. Une fois, cependant, fourvoyé par un copain, il franchit la borne pour s'engager dans le Mandement genevois, pendant les moissons. Le second jour déjà, dégoûté de ce pays où l'on dit le « coffi » pour un écové, « pichollette » pour trois décis, une « belue » pour une rebibe et où les poses ne mesurent que trente-six ares, il chercha noise à un type de Dardagny qu'il traita alternativement de mômier et de Savoyard, le provoqua à croche-doigts, puis lui cassa une chaise sur le dos. Il décampa avant que la maréchaussée de la République et canton, quérie par le patron du café, eût le temps d'arriver. Giclette ne respira qu'arrivé à Mies. S'il ne se précipita point sur la terre de son canton pour l'embrasser, comme ces rapatriés qu'on vit pendant la grande guerre, le ton dont il commanda: « Un demi et du meilleur ! » au Café de l'Écusson vaudois en disait long.

Parfois, cela tourne moins bien que dans le Mandement. Les diaconesses de l'Hôpital cantonal et de Saint-Loup en savent quelque chose. Souvent on leur ramena Giclette, les côtes enfoncées et la mâchoire en marmelade, suite d'une ribotte où il défendit son honneur et ses droits. Mais les bonnes sœurs en ont vu bien d'autres. « Comment, c'est encore vous, Giclette ! Vous aviez pourtant promis de signer et de ne plus recommencer ! » A cela se borne le sermon des bonnes sœurs. Tandis que Giclette, l'œil poché et le nez sanguinolent, honteux et confus, comme un renard qu'une poule aurait pris, se recroqueville sous les confortables couvertures rayées: « Quand même, tout de même, ce Giclette, s'il voulait... »

Il faut de tout pour faire un monde, même le monde des domestiques... H. Lr.

NOS VIELLES CLOCHES LES CLEES

LE temple actuel, construit de 1738 à 1740 d'après les plans de l'architecte Martin, d'Yverdon, est un édifice quelconque sans caractère particulier. C'est dire qu'il vaut tout juste la mention que nous en faisons.

La tour, que l'on prétend plus ancienne, renferme deux cloches, dont l'une, appelée la *grosse* pèse 600 kg.

Sur l'un des côtés, on lit le curieux quatrain suivant :

Au sein des feux ardents je prends toujours naissance.
A Rome, on me baptise et je n'ai pas la foi.
Si on ne me bat pas je garde le silence,
Hélas, sans me pendre, on ne fait rien de moi.

Et sur la face opposée :

Faite par Samuel Treboux fils, fondeur à Vevey, 1839.

Si le premier et les deux derniers vers se comprennent aisément, le second, par contre, reste une énigme. Que vient faire le nom de la Ville Eternelle sur une cloche destinée à un temple protestant ? Nous sommes assez embarrassés de l'expliquer.

L'autre cloche mesure 80 cm. de diamètre sur 67 cm. de hauteur. Dans sa partie supérieure, elle porte, disposée sur une seule ligne, et en minuscules gothiques de 4 cm. de haut, l'inscription que voici :

*je fut faite par etienne anne *: fut marenne dame philiberte dullars en lan mil vccxxxv*

Ce qui signifie que la cloche en question fut fondue en 1535 par un fondeur nommé Etienne Anne ou Aimé et qu'elle eut pour marraine « dame Philiberte Dullars ».

Au-dessous de ce texte se trouve une bande de 2 cm. de largeur ornée de pampres, d'animaux et de volutes alternant avec quatre médaillons rectangulaires dont deux représentent la Vierge et l'Enfant Jésus et les deux autres l'ecce homo¹ ou la Résurrection.

* ou Aime.

¹ Figure représentant le Christ en Croix, accompagné des instruments de sa Passion.

Le dessin, mal venu à la fonte, ne permet pas de faire une distinction bien exacte entre ces derniers.

D'autre part entre les mots *Dullars* et *en* on remarque un ciboire, parfaitement reconnaissable aux rayons qui l'entourent.

D'où provient cette cloche plus de quatre fois séculaire ? C'est un mystère que nous n'avons pas réussi à élucider. Il est peu probable, en effet, qu'elle ait été fondue pour la commune des Clées, car les noms du fondeur et de la marraine sont inconnus dans la région. On peut supposer, non sans quelque vraisemblance, qu'à une certaine époque, elle fut échangée ou acquise de quelque église Franc-Comtoise. Cependant, à notre connaissance, les archives locales n'ont conservé aucun souvenir d'une transaction de ce genre.

Ajoutons, à titre de renseignement, que cette cloche, intéressante au point de vue artistique, ne figure pas dans la liste des monuments historiques de notre canton.

Articles parus : Montagny s. Yverdon, 3 décembre 1927 ; Noville 6 juin 1925 ; Penthaiz, 5 novembre 1927 ; Renens, 14 avril 1923 ; Vallorbe, 24 septembre 1927 ; Vaulion, 15 octobre 1927 ; Villotte, 25 mars 1925 et 4 décembre 1926 ; Vuitchouf, 31 décembre 1922. — Nyon, 5 mai 1924.

La Patrie Suisse. — Quarante magnifiques gravures illustrent le dernier fascicule (No 923, du 18 janvier) de la « Patrie Suisse », aussi intéressant que varié. Ce sont d'abord quatre beaux portraits, celui de l'illustre savant genevois Aimé Pietet, dont on vient de fêter le 70e anniversaire ; Joseph Raeber, le nouveau directeur du Bureau international de l'Union télégraphique ; Joseph Leclerc, ancien chancelier de l'Etat de Genève, qui vient de mourir, et Charles de Linné, le célèbre botaniste, à l'occasion du 150e anniversaire de sa naissance. Ce sont ensuite de magnifiques vues du couvent de Rheinau et des modestes et antiques églises de Belmont près Lausanne, et de Villotte sur Cully, que l'on vient de restaurer ; puis une série d'impressionnantes et pittoresques vues du funiculaire aérien d'Engelberg, le premier de ce genre en Suisse. Ajoutez à cela de délicieuses paysages d'hiver (Niremont près de Châtel St-Denis, Pierre du Moëllé, dans les Ormonis), des reproductions d'œuvres d'art (L'homme à la hotte, de Joseph Musselr, le vitrail de Rodolphe Munger et du peintre verrier L. Halter, offert par la ville d'Olten à son président, M. Dietschi) ; la page humoristique d'Evert van Muyden ; la page des sports et celle de la mode. M. P.

SI LES VAUDOIS AVAIENT VU

LE N de nos amis nous a communiqué la très spirituelle pièce de vers que voici, dont la signature nous a tout l'air d'un pseudonyme. Nous espérons que son auteur, qui nous est inconnu, raison pour laquelle nous n'avons pu solliciter son autorisation, ne nous en voudra pas d'en avoir fait profiter les lecteurs du *Conteur*, heureux de l'aubaine.

*Si les Vaudois avaient voulu
Quand Dieu les mit sur cette terre,
Aux Genevois faire la guerre
Et garder pour eux le Léman,
Sans trop de peine, avec élan,
Sans même appeler tout le monde
Si les Vaudois avaient voulu
Ils redressaient la mappemonde.*

*Si les Vaudois avaient voulu
Ne pas se séparer de Rome,
Qu'auraient-ils eu de plus, en somme?
Les évêques, les cardinaux
Auraient des cures à Lavaux,
Et, pour que rien ne leur échappe,
Si les Vaudois avaient voulu
A Chillon se tiendrait le pape.*

*Si les Vaudois avaient voulu
Au bon vieux temps de l'épaulette,
Du schako, de la Cadenette,
Leurs grenadiers auraient conquis
En se montrant, tout un pays ;
Sans leur fusil, sans leur giberne,
Si les Vaudois avaient voulu
Ils auraient mangé l'ours de Berne !*

*Si les Vaudois avaient voulu
Ne pas toujours rester en panne,
Ils auraient aplani Lausanne,
Roulé vers Ouchy la Cité,
Le Château, l'Université,
Et du monde entier, sans rivale*

*Si les Vaudois avaient voulu
Ils en faisaient la Capitale.*

*Si les Vaudois avaient voulu
Avec la foi qui électrise,
Fonder une nouvelle église,
Ils auraient arrêté, dit-on,
De boire... dans tout le canton,
Et pour comble de repentance
Si les Vaudois avaient voulu
Ils signaient tous la tempérance !*

*Si les Vaudois avaient voulu
En se moquant de la gelée,
Planter la vigne à la Vallée,
Les « Combiens » seraient vigneron ;
Puis avec de pareils lurons,
Pour que partout le sol produise,
Si les Vaudois avaient voulu
Ils auraient réchauffé la bise.*

*Si les Vaudois avaient voulu
Violer la paix du ménage
Pour s'en aller, le cœur volage,
Au loin courir le guilledou,
Ils auraient fait trop de jaloux ;
Les cœurs s'embrasaient à leurs flammes.
Si les Vaudois avaient voulu
Ils séduisaient toutes les femmes.*

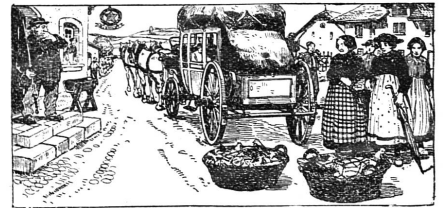
*Si les Vaudois avaient voulu
Garder tout le vin de leurs caves
Et ne vendre que des coupages,
Pour conserver dans leurs tonneaux
Le pur « La Côte » et le Lavaux,
Loin de ce pays de Cocagne,
Si les Vaudois avaient voulu
Les Allemands boiraient l'Espagne.*

*Mais les Vaudois n'ont pas voulu
Rendre jaloux leur entourage,
De leur bonheur faire étalage ;
Ils ont demandé seulement
De vivre en paix, sans un tourment,
Sans trop se compliquer la vie
Et les Vaudois n'ont pas voulu
Se séparer de l'Helvétie.*

Daniel Bost.

Définition. — Madame tient à s'assurer du savoir de la nouvelle bonne :

— Marie, savez-vous ce que c'est qu'un créancier ?...
— Mais oui, c'est un monsieur à qui il faut toujours répondre : « Madame n'est pas là ».



AU BON VIEUX TEMPS

LE fut un temps où les communes vaudoises ne s'embarrassaient pas de scrupules pour se débarrasser de leurs ressortissants pauvres et alléger de la sorte le budget de l'assistance. Des marchés clandestins étaient couramment conclus que la moralité civique actuelle réprouverait énergiquement. Avait-on à charge d'entretien quelque malheureuse créature, simple d'esprit ou affligée de vices, que l'on s'empresait de lui trouver « acquéreur » ; autrement dit, la municipalité intéressée débattait-elle avec le prétendant étranger les conditions pécuniaires d'un mariage. Contre versement d'une certaine somme (quelques centaines de francs) l'époux transférait son nom et sa bourgeoisie à la mariée et la bourse des pauvres de la commune de l'épouse était libérée de ses prestations. C'était la bonne affaire et l'heureux municipal qui menait à bien de telles opérations matrimoniales y gagnait du coup une précieuse popularité électorale. Au bon vieux temps, il se trouvait, paraît-il, bon nombre de gars disposés à se prêter à ces combinaisons-là ; il n'est pas dit qu'il n'y en aurait pas aussi de nos jours.

Autrefois donc, à X..., la Nanette, fille simple et disgracieuse avait trouvé, par ce moyen,